

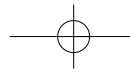
CE QU'EN PENSENT LES MINEURS ETRANGERS NON-ACCOMPAGNES ?



**RAPPORT DES MINEURS ETRANGERS NON-ACCOMPAGNES
SUR L'APPLICATION DE LEURS DROITS EN BELGIQUE**

Pour chaque enfant
Santé, Education, Égalité, Protection
FAISONS AVANCER L'HUMANITÉ

unicef 



Ce rapport est dédié à tous ceux qui sont arrivés un jour ici avec l'espoir d'une vie meilleure et à tous ceux qui se battent tous les jours pour le respect des droits de tous les enfants.

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés estime que 50 millions de personnes dans le monde ont dû fuir l'endroit où elles vivaient à cause de la guerre, des persécutions, des privations, de l'exploitation, de la pauvreté, etc. La moitié de ces personnes sont des enfants. Cela veut donc dire que 25 millions d'enfants dans le monde sont déplacés. Ce chiffre représente l'ensemble de la population du Danemark, de la Norvège, de la Finlande et de la Suède réunis.

Dans les pays industrialisés, les enfants accompagnés ou non de leurs parents représentent la moitié des demandeurs d'asile. Ces mineurs viennent pour la plupart d'Afrique Sud Saharienne, d'Afrique du Nord, du Moyen Orient et d'Europe de l'Est. En 1999, ils étaient plus de 20 000 enfants demandeurs d'asile en Europe, en Amérique du Nord et en Australie. Chaque année, des centaines de mineurs non-accompagnés font une demande d'asile dans les pays industrialisés. Peu d'entre eux obtiennent le statut de réfugié.

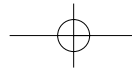
Il est faux de penser que tous les réfugiés sont en Europe. La majorité des personnes déplacées dans le monde se trouvent en Afrique et souvent dans un pays proche du leur. L'UNICEF en collaboration avec d'autres agences des Nations Unies comme le HCR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) vient en aide aux enfants déplacés suite à des guerres ou des persécutions. Dans les camps de réfugiés, l'UNICEF vaccine et donne de la nourriture riche en protéines, des soins de santé, de l'eau potable et une éducation aux enfants. En Belgique, les enfants déplacés connaissent également de nombreuses difficultés. L'Etat reconnaît le problème et beaucoup d'améliorations sont tentées mais un travail colossal reste à faire. De nombreuses organisations de défense des droits de l'enfant se sont ainsi regroupées sous la Plate-Forme Mineurs en Exil pour venir en aide à ces enfants.

Si nous voulons améliorer la situation de ces enfants et de ces jeunes en Belgique et dans le monde, il est primordial de travailler tous ensemble avec les enfants et les jeunes afin que ceux-ci bénéficient d'un droit d'asile sûr et des mêmes droits que les autres enfants. Tel est précisément le but de ce rapport, réalisé par le projet What Do You Think ?, coordonné par UNICEF Belgique.

Tables des matieres

Message des mineurs étrangers non-accompagnés	4
Petit mot d'introduction	6
De qui parle ce rapport ?	9
La procédure	10
L'accueil	13
L'école	15
La santé	17
La tutelle	18
Après 18 ans ?	19
Recommandations des mineurs étrangers non-accompagnés	20
Annexes :	
I. Le projet "What Do You Think ?"	22
II. Actions menées en 2002 et 2003 par le projet "What Do You Think?" sur le thème des mineurs étrangers non-accompagnés	23
III. Organisations et écoles qui contribuèrent au rapport Organisations d'aide aux mineurs étrangers non-accompagnés	24
IV. Extrait des recommandations de la Plate-Forme Mineurs en Exil sur l'accueil des mineurs étrangers non-accompagnés en Belgique	28





Message des mineurs étrangers non-accompagnés



Nous, les jeunes mineurs étrangers non-accompagnés de Belgique, remettons ce rapport aux décideurs politiques en Belgique. Nous espérons que les politiciens de Belgique le liront et agiront pour mener une politique qui soit vraiment adaptée aux enfants et pour faire respecter les droits de tous les enfants en Belgique et dans le monde. Nous espérons que ce rapport sera lu autant par des enfants que par des adultes afin que nous puissions tous veiller au respect des droits de tous les enfants.

Les quatre grands thèmes qui nous tiennent à cœur font partie de ce rapport. Il s'agit de la procédure, de l'accueil, de l'éducation et de la santé. Nous avons aussi ajouté un petit mot sur la tutelle et sur notre vie après l'âge 18 ans. D'autres thèmes nous paraissent aussi importants, comme les loisirs, les services d'aide, notre pays d'origine, notre famille, etc. mais ils ne seront pas développés dans ce rapport.

Quels sont les problèmes les plus importants que nous vivons et quels sont nos souhaits ? Même si vous pourriez le lire dans les pages qui suivent, il est peut-être important de les rappeler en quelques mots.

Certains thèmes forment les fils rouges de notre rapport. Nous demandons par exemple plus d'information à tous les niveaux et dès notre arrivée en Belgique : une information adaptée à notre âge et à notre vécu sur la procédure, sur notre dossier de

demande d'asile, sur la vie au centre, sur les services d'aide, sur la vie en Belgique, sur les possibilités d'études, sur notre état de santé, etc. Nous demandons aussi que la population belge ainsi que nos camarades d'école soient mieux informés sur notre situation. Comme les autres enfants, nous demandons de pouvoir nous exprimer et de participer aux décisions qui nous concernent. Nous accordons aussi énormément d'importance au fait d'être traités comme des enfants et non comme des adultes. Avant d'être des étrangers, nous sommes d'abord des enfants en situation difficile. Le dialogue entre les enfants et les adultes forme aussi un des fils rouges de ce rapport. Les adultes doivent apprendre à mieux nous connaître et nous devons travailler main dans la main pour résoudre les problèmes.

Quels sont les problèmes les plus importants que nous vivons ? Quels sont les points qui méritent de l'attention ?

Quand nous arrivons en Belgique, nous ne bénéficions d'aucun soutien familial et nous ressentons en permanence l'incompréhension et l'humiliation. Nous avons dû quitter notre pays et nos proches. Souvent, nous n'avons ni papiers ni attestations, nous ne connaissons pas toujours la langue : pas le néerlandais et parfois pas le français, nous n'avons pas de vêtements adaptés au climat belge. Quand nous arrivons en Belgique, nous ne disposons pas d'informations qui nous disent où aller ni à qui nous adresser. Imaginez un jeune Africain qui arrive en Belgique et à qui on dit : «Voilà un plan, voilà un ticket de transport, un numéro de téléphone, tu dois te rendre dans tel centre, débrouille-toi. ». Nous souffrons d'un manque d'information d'autant plus grand que nous souffrons du fait d'avoir quitté notre pays et que nous ne sommes pas suffisamment encadrés. Nous sommes rarement reconnus en tant que jeunes en situation difficile.

Le grand problème que nous rencontrons dans la procédure d'asile est l'intimidation. A notre arrivée, nous ne savons rien de la procédure qui nous attend. Nous avons peur et nous finissons par croire que les choses ne vont pas changer ; nous avons fui une situation dramatique et nous rêvions de paix. Or nous nous retrouvons face à une procédure d'asile très difficile et des personnes qui nous intimident. Nous demandons du respect, de la confiance dans la confiance, un accueil adapté et une procédure qui soit adaptée à notre âge et à notre vécu. Nous ne devons plus subir des discriminations ; au niveau

juridique, nous demandons l'aide d'un avocat spécialisé, au niveau psychologique, l'aide d'un psychologue ou d'une personne spécialisée. Nous demandons aussi un meilleur accompagnement et une meilleure information.

Nous demandons aussi une politique commune à tous les centres qui accueillent des mineurs et la fin de l'enfermement des mineurs dans les centres fermés. Il existe des différences énormes parmi les centres ouverts en Belgique. Il n'est pas normal que l'accueil soit différent d'un centre d'accueil à l'autre. Nous demandons aussi davantage de moyens matériels et humains dans les centres et plus de dialogue entre le personnel du centre et les jeunes.

Nous rencontrons également d'énormes problèmes à l'école. Le manque d'accueil, d'information et d'encadrement est réel. Différents problèmes se posent au niveau de notre scolarité. Tout d'abord, il faut trouver une école qui veuille bien nous accepter. Un autre grand problème vient du fait que nous avons quitté notre pays sans emporter notre diplôme. Par ailleurs, la longue procédure d'asile que nous vivons est très difficile à vivre et a des conséquences sur notre moral et notre scolarité. Vu l'incertitude, il est difficile d'organiser et de planifier nos études à long terme. Nous sommes aussi discriminés à l'école par les professeurs et les élèves. Nous pensons que cela est dû au fait que la population belge n'est pas assez informée de la situation des mineurs non-accompagnés. Enfin, nous bénéficions de très peu de moyens pour payer les frais scolaires et après 18 ans, il n'est pas sûr que nous puissions continuer à étudier.

Enfin, nous subissons souvent des traumatismes dans notre pays d'origine. Tous les mineurs qui arrivent sur le territoire doivent bénéficier d'un suivi psychologique et médical avec une personne de confiance.

La discrimination est un des grands problèmes que nous vivons. Ce n'est pas normal car nous avons tous le droit d'être traités de façon égale. Nous voulons vivre, étudier et grandir comme les autres enfants.

D'après nous, beaucoup de problèmes pourront être résolus grâce d'une part, à la mise en application de la tutelle pour les mineurs non-accompagnés et d'autre part, grâce à une politique coordonnée pour les mineurs non-accompagnés : les problèmes que nous rencontrons concernent beaucoup de Ministres et nous leur demandons de réfléchir ensemble à l'amélioration de notre situation. Beaucoup de

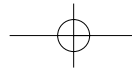
problèmes pourront aussi être résolus grâce à une procédure et à une information vraiment adaptées aux enfants, grâce à plus de solidarité et de dialogue entre les enfants et les adultes et grâce à plus de solidarité entre les enfants eux-mêmes.

Un monde meilleur commence aujourd'hui. Nous espérons donc que nos idées seront entendues par les adultes et les enfants en Belgique et que nous travaillerons main dans la main pour améliorer la situation. Que la vie soit meilleure dans le monde et en Belgique pour tous les enfants mais aussi pour tous les adultes.

Nous voulons terminer en rappelant ceci : C'est difficile de dire que nous sommes mal accueillis en comparaison avec les conditions que nous connaissions au moment de quitter notre pays d'origine mais néanmoins, certaines choses nous font souffrir. Parfois, nous avons l'impression que les choses n'évoluent pas beaucoup mais nous voulons peut-être changer les choses trop vite ou nous ne sommes peut-être pas assez informés des évolutions qui se passent ? Nous aimerions vraiment être informés de ce qui évolue dans la législation pour les mineurs non-accompagnés. Nous aimerions aussi participer aux décisions qui nous concernent et continuer à rencontrer des responsables politiques pour leur exposer nos problèmes.

Quant à nous, nous ne pouvons que continuer ce que nous avons commencé. Nous sommes prêts à informer nos enseignants, nos camarades d'école. Nous sommes aussi prêts à rencontrer des responsables politiques en Belgique pour leur exposer les problèmes que nous vivons quotidiennement. Si ce n'est pas pour nous, ce sera au moins pour ceux qui viendront après nous. Et dans cinq ans, nous espérons qu'on se demandera comment on a pu expulser des enfants et des jeunes et mettre des mineurs d'âge dans des centres fermés...

Mars 2004



Petit mot d'introduction



Avant de lire ce rapport, vous voulez peut-être savoir qui l'a écrit et comment il a été réalisé ?

Le texte que vous tenez entre les mains contient les idées et les propositions de plus de 150 mineurs étrangers non-accompagnés qui furent impliqués directement ou indirectement dans le projet « What Do You Think ? ».

Commençons par un petit mot sur le projet « What Do You Think ? »

« What Do You Think ? » est un projet coordonné par UNICEF Belgique. Il s'adresse aux enfants et aux jeunes de Belgique jusqu'à 18 ans et veut faire entendre la voix des enfants et des jeunes à tous les niveaux.

Concrètement, nous réalisons un rapport d'enfants et de jeunes pour le Comité des droits de l'enfant à Genève. Nous réalisons aussi des débats entre des jeunes et des responsables politiques. Durant toute l'année, nous nous réunissons entre jeunes et nous menons des actions pour améliorer le respect des droits de l'enfant en Belgique et dans le monde.

Depuis août 2002, nous réfléchissons avec des jeunes mineurs étrangers non-accompagnés à l'amélioration de leur situation en Belgique. Nous avons mené plusieurs actions pour faire entendre le plus largement possible la voix des mineurs étrangers non-accompagnés.

6

Depuis presque deux ans, nous avons déjà pas mal travaillé sur ce thème et près de 150 mineurs étrangers non-accompagnés ont pu ainsi s'exprimer de différentes manières : Un jeune mineur étranger non-accompagné s'est rendu à la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants en mai 2002. Nous avons organisé des réunions mensuelles avec des jeunes durant toute l'année 2002 et 2003, nous avons visité plusieurs centres ouverts en 2003 et nous avons également organisé trois débats avec des jeunes mineurs étrangers non-accompagnés au Sénat (20/11/2002), à la Chambre (19/11/2003) et chez la Ministre Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice (19/11/2003). Nous avons aussi assisté à la séance plénière de la Plate Forme Mineurs en Exil (5/12/03) et rencontré la Ministre Maria Arena, Ministre de l'Intégration sociale (21/1/04).

Comment avons-nous commencé ce rapport ?

Ce rapport n'est pas le premier que nous faisons. En novembre 2002, nous avons réalisé le premier rapport des enfants et des jeunes de Belgique pour le Comité des droits de l'enfant à Genève. Il contenait les idées et les propositions de plus de 12.000 enfants et jeunes de Belgique et parlait du respect de leurs droits. Depuis deux ans, nous réalisons aussi un rapport pour les décideurs politiques en Belgique suite aux nombreux débats que nous avons déjà organisé entre des enfants, des jeunes et des décideurs politiques.

Pour réaliser ce rapport-ci, nous nous sommes d'abord assis autour d'une table avec d'autres jeunes qui ne vivent pas nécessairement notre problématique. What Do You Think ? réunit des jeunes entre 12 et 18 ans qui viennent d'un peu partout en Belgique et qui vivent des problématiques différentes. Nous aussi, nous venons d'un peu partout : du Cameroun, du Rwanda, de Guinée, du Congo, de Centre Afrique, du Togo, du Sierra Leone, du Tibet, d'Iran, d'Europe de l'Est, etc.

Tous ensemble, nous avons parlé des grands problèmes que nous vivons. Nous nous sommes souvent rencontrés. Nous avons appris ce que

signifiait « What Do You Think ? », ce que sont les droits de l'enfant et pourquoi il était important de faire entendre notre voix. Nous avons discuté de tous les sujets qui nous tenaient à cœur : du sida, des enfants soldats, des enfants handicapés, de la traite des enfants, de l'environnement, de la solidarité internationale, des services d'aide, ... et aussi des mineurs étrangers non-accompagnés. Nous avons également appris qu'on ne changeait pas le monde en un jour mais que les enfants et les jeunes pouvaient être de véritables acteurs de changement.

Pourquoi le thème des mineurs étrangers non-accompagnés ?

En juin 2002, le Comité des droits de l'enfant à Genève recommandait au gouvernement belge de faire quelque-chose pour améliorer la situation des mineurs étrangers non-accompagnés en Belgique.

Nous pensons qu'en tant que mineurs étrangers non-accompagnés, nous avons beaucoup de choses à dire à ce sujet. Et c'est ainsi que nous avons commencé à discuter avec d'autres jeunes des problèmes que nous vivions et des actions que nous allions mener pour résoudre nos problèmes et impliquer le plus grand nombre de jeunes dans la discussion. Nous invitons toujours des nouveaux jeunes à nous rejoindre car au plus on est de fous, au plus on s'amuse. Et surtout plus les idées sont différentes, plus la discussion est intéressante.

En nous basant sur les problèmes soulevés lors des débats organisés par « What Do You Think ? » le 20 novembre 2002 au Sénat, nous avons défini quatre grands problèmes vécus par tous les mineurs étrangers non-accompagnés : la procédure, l'accueil, la scolarité et la santé. Pour chaque problème, nous avons voulu mener des actions concrètes pour faire avancer les choses et récolter le plus grand nombre d'idées de jeunes qui ne faisaient pas partie de notre groupe.

Lors de nos réunions, nous avons longuement discuté des quatre grands problèmes. Ensuite, nous avons réfléchi aux actions à mettre en œuvre pour résoudre ces problèmes. Nous nous sommes demandé quand nous allions mener ces actions et quels étaient les moyens nécessaires pour réaliser ces actions. Le but n'était évidemment pas que ce soit les adultes qui réalisent les actions à notre place.

Après avoir discuté longuement des problèmes rencontrés lors de la procédure, nous avons décidé

d'envoyer à tous les partis politiques avant les élections fédérales une lettre comprenant nos recommandations.

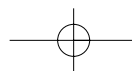
Afin de vérifier si nous vivions tous les mêmes problèmes, nous avons décidé de mener une enquête comparative dans quelques centres ouverts en Belgique. Nous avons visité plusieurs centres en Belgique et nous avons rencontré énormément de jeunes et discuté avec eux de l'importance de faire entendre notre voix ainsi que des problèmes que nous vivons. Nous avons remarqué que nous vivions plus ou moins tous les mêmes problèmes. Nous avons également remarqué que les jeunes se confiaient beaucoup plus facilement à nous car notre vécu était semblable au leur. Certains jeunes furent très heureux de savoir qu'ils n'étaient pas seuls. Nombreux d'entre eux ont rejoint le groupe des jeunes « What Do You Think ? » et assistent aux réunions que nous organisons pour un jour ou un week-end.

Après avoir discuté longuement des problèmes de santé que nous rencontrons, nous avons décidé d'envoyer une lettre avec nos recommandations à tous les ministres de la santé en Belgique. La Ministre de l'Aide à la Jeunesse, Nicole Maréchal nous a répondu et nous avons également été reçu par la Ministre de l'Intégration sociale, Maria Arena.

Malgré les nombreux problèmes que nous rencontrons dans l'éducation et malgré les bonnes idées que nous avons (visites d'écoles, vidéo), nous n'avons pas pu mettre en place une action concrète à



7



ce niveau. Par contre un mini-guide « enfants réfugiés/mineurs non-accompagnés » a été réalisé par les adultes de « What Do You Think ? » et envoyé à plus de cinquante écoles désireuses de travailler sur ce sujet. Le Recueil des débats que nous avons organisé en 2002 et 2003 a également été envoyé aux Ministres de l'Education.

Lors de nombreuses réunions, nous avons également parlé du manque d'encadrement des mineurs qui arrivent seuls en Belgique. Nous avons donc travaillé sur la loi relative à la tutelle des mineurs étrangers non-accompagnés et participé à un débat sur ce thème avec la Ministre de la Justice, Laurette Onkelinx, le 19 novembre 2003. Nous sommes heureux de la mise en application de la loi sur la tutelle et nous espérons que de nombreuses personnes se porteront candidates pour devenir tuteurs.

Avec toutes ces réunions et ces actions, nous avons récolté pas mal d'idées et de souhaits. Nous avons regardé quels étaient les problèmes qui revenaient pour tout le monde car le but n'était évidemment pas de parler de façon individuelle. Nous voulons aussi dire que même si certains problèmes que nous vivons sont les mêmes que pour les enfants accompagnés de leur familles, nous avons néanmoins des besoins spécifiques.

Ce rapport ne s'est donc pas fait en un jour. Nous avons eu beaucoup de réunions. Mais ce rapport n'est pas seulement le rapport des jeunes qui assistèrent à nos réunions, il est le rapport de tous les jeunes qui ont participé de près ou de loin au projet. Et ils sont nombreux...

Evidemment ce n'est jamais assez, c'est dommage mais ce n'était pas possible d'interroger vraiment tous les jeunes. Nous ne parlerons donc jamais au nom de tous les jeunes.

Même si notre rapport n'est pas une étude scientifique, nous espérons quand même que tout ce travail servira à quelque chose et qu'on pourra changer les choses ensemble. Nous espérons aussi que les responsables politiques liront ce rapport et qu'ils tiendront compte de ce que nous avons dit lors de nos recommandations. Nous espérons naturellement que le personnel des centres, les enseignants, nos camarades d'école, etc. liront ce rapport. Nous espérons enfin qu'un certain nombre de propositions que nous faisons seront réalisées. Ainsi, nous aurons vraiment l'impression que ce rapport a servi à quelque chose.

A l'avenir, nous espérons pouvoir continuer à discuter avec notre groupe. Nous espérons aussi impliquer le plus grand nombre de jeunes dans notre projet et que les enfants et les jeunes se mobilisent pour changer les choses. Nous espérons enfin pouvoir contrôler ou vérifier si ce qui se trouve dans notre rapport est vraiment pris en compte, veiller à ce qu'on en fasse quelque chose. C'est le prochain pas à franchir !

Avant tout cela, nous vous souhaitons une excellente lecture.

TOI AUSSI TU VEUX PARTICIPER ?

Si après la lecture de ce rapport, toi aussi tu veux faire entendre ton opinion, fais-nous le savoir! Nous pouvons t'envoyer par mail un mini-guide sur les mineurs étrangers non-accompagnés qui t'aidera à réfléchir sur ce thème dans ta classe ou ton organisation. D'autres thèmes t'intéressent comme le Sida, le racisme, le handicap, la solidarité, les services d'aide pour les jeunes, etc. ? Tu veux peut-être rejoindre notre groupe de jeunes ? Ecris-nous : Projet What Do You Think ?, UNICEF Belgique, Avenue des Arts 20 à 1000 Bruxelles. Tel 02/230.59.70. E-mail : info@whatdoyouthink.be

De qui parle ce rapport ?

Article 1 de la Convention relative aux Droits de l'Enfant : Définition de l'enfant (Un enfant est tout être humain jusqu'à l'âge de dix-huit ans, sauf si la loi nationale accorde la majorité plus tôt).

Article 22 de la Convention relative aux Droits de l'Enfant: Enfants réfugiés ou demandeurs d'asile (L'enfant qui est réfugié ou qui cherche à obtenir le statut de réfugié doit obtenir une protection spéciale. L'Etat est obligé de collaborer avec les organisations compétentes ayant pour mandat d'assurer cette protection).

Article 10 de la Convention relative aux Droits de l'Enfant: Réunification familiale (Le droit de l'enfant et de ses parents de quitter tout pays et d'entrer dans leur pays à des fins de réunification de la famille ou du maintien des relations entre l'enfant et ses parents).

Les mineurs étrangers non-accompagnés sont des enfants étrangers arrivés en Belgique sans être accompagnés d'un parent ou d'un tuteur.

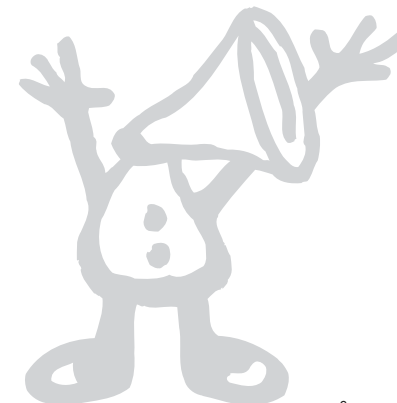
Il est difficile de dire combien nous sommes exactement parce que nous ne faisons pas tous une demande d'asile. Certains d'entre nous sont ici de manière clandestine parfois dans le but d'aller dans un autre pays. On considère donc qu'il y a entre 1000 et 2000 enfants non accompagnés qui arrivent en Belgique chaque année.

La plupart d'entre nous venons d'Afrique Sud Saharienne, d'Afrique du Nord, du Moyen Orient et d'Europe de l'Est. Nous avons quitté notre pays pour diverses raisons : la peur d'être persécuté à cause de notre race, de notre religion, de notre nationalité, de notre appartenance sociale ou politique mais aussi à cause de la guerre, de l'exploitation, de privations ou de la pauvreté. Ne croyez pas que nous sommes heureux de partir de chez nous. Nous ne demandons pas à venir en Belgique mais nous demandons à la Belgique de se demander pourquoi nous avons tout quitté et d'agir à ce niveau.

Nous sommes d'abord des enfants avant d'être des étrangers et nous devons donc bénéficier de la même protection que les autres enfants. Nous ne pensons pas non plus que quand nous aurons 18 ans, du jour au lendemain, nous devenons des adultes. Beaucoup de problèmes d'un jeune de 17 ans sont les mêmes que ceux d'un jeune de 18 ans. Nous trouvons donc que les droits de l'enfant sont tout aussi importants pour quelqu'un qui a 18 ou 19

ans. Surtout pour certains thèmes comme la possibilité de poursuivre ses études.

Dans notre rapport, nous ne traduisons pas l'opinion des jeunes mineurs étrangers non-accompagnés en Belgique, parce que c'est une chose impossible. Chacun a son histoire. Nous essayons de donner une certaine vision de la façon dont nous, les jeunes mineurs étrangers non-accompagnés, qui furent impliqués de près ou de loin dans le projet « What do you Think ? », vivons au quotidien le respect de nos droits en Belgique.



La procedure d'asile

NOUS DEMANDONS UNE PROCEDURE D'ASILE ADAPTEE A NOTRE AGE ET A NOTRE VECU

Pour avoir accès au territoire belge, une demande d'asile doit être introduite à l'Office des Etrangers. Le fait d'avoir accès au territoire ne signifie pas qu'on est accepté comme réfugié. C'est donc le début d'une procédure longue, difficile et pas du tout adaptée à notre âge et à notre vécu.

En arrivant, nous ne savons pas ce que nous devons faire ni pourquoi nous devons aller à l'Office des Etrangers. Nous ne sommes pas ou pas bien informés du déroulement de la procédure. Nous ne savons pas ce qui nous attend. Nous avons peur, nous sommes stressés et intimidés par les personnes qui travaillent à l'Office des Etrangers. Nous avons souvent le sentiment d'être considérés comme des menteurs.

Beaucoup de gens à l'Office des Etrangers nous posent des questions, toujours les mêmes, «comment t'es arrivé», «pourquoi?», «avec qui es-tu venu?». Mais c'est difficile de s'exprimer, de dire ce que l'on ressent. On se sent seul, on a peur, on a besoin d'aide mais on ne fait confiance à personne.

L'obsession de l'Office des Etrangers est le retour volontaire.

Le traumatisme que nous avons subi dans notre pays d'origine est un grand problème lié à la procédure d'asile. La plupart d'entre nous ont été traumatisés dans leur pays d'origine. Nous avons parfois vécu des situations de guerres, de privations, de pertes de parents. A notre arrivée, nous subissons de nouveaux traumatismes dans le cadre de la procédure d'asile : alors que nous espérions une situation meilleure, nous sommes embarqués dans une procédure incompréhensible et difficile.

Lors de la première interview, nous sommes entièrement seuls et nous devons raconter notre vie, les situations douloureuses que nous avons vécu, la situation politique de notre pays. Nous sommes mal à l'aise face aux personnes qui nous interviewent, nous avons du mal à nous exprimer, nous ne connaissons pas toujours les réponses aux questions, nous sommes blessés et nous avons juste envie de pleurer.

Psychologiquement, c'est vraiment difficile. Parfois, lorsque nous devons raconter pourquoi nous

sommes venus en Belgique, nous ne recevons qu'un bout de papier sur lequel nous devons écrire notre expérience. Il arrive aussi que nous ne soyons pas prêts à raconter ce que nous avons vécu ou qu'on ne nous croit pas, qu'on considère que tous les jeunes ont la même histoire.

Lors de nos passages à l'Office des Etrangers ou au CGRA, nous n'avons jamais l'impression d'être entendus et pris au sérieux. On nous pose des questions difficiles sur la situation politique de notre pays ou sur des détails impossible à savoir. On nous prend aussi pour des adultes qui ont fait de grandes études, c'est aberrant, on ne peut pas répondre à des questions trop complexes. On pense que nous mentons or quel jeune de 16 ou 17 ans même en Belgique pourrait répondre à ces questions? Cette suspicion permanente nous bloque et nous décourage, nous n'avons plus envie de parler.

Quand on nous interroge une deuxième fois, on a souvent du mal à redire ce qu'on a déjà dit avant, on n'arrive pas toujours à redire exactement la même chose. Le laps de temps entre les interrogatoires est trop long, ce qui entraîne une certaine confusion. Etant donné que notre situation change, que nous devenons plus mûrs et que nous savons mieux nous exprimer, nos déclarations prennent un autre sens après un certain temps. Ceci peut amener certaines personnes à douter de ce que nous avons déclaré plus tôt et donner lieu à une réponse négative ou à notre expulsion.

Le problème de la langue rend la procédure encore plus incompréhensible. Au CGRA (Commissariat Général aux réfugiés et aux Apatrides) par exemple, certains d'entre nous ont rencontré des problèmes de traductions.

Un autre grand problème est que les avocats ne sont pas toujours formés au droit des étrangers et ne comprennent pas toujours bien la situation. Certains nous enfoncent encore plus au lieu de nous aider réellement. Certains avocats ne parlent pas toujours notre langue non plus. Et puis quand on est mineur, ce n'est pas facile de trouver un avocat. Parfois, nous avons l'impression que les avocats prennent les mêmes décisions que l'Office des Etrangers ou n'exercent pas toutes les voies de recours car c'est plus facile. Leurs décisions paraissent parfois tout à

fait arbitraires. Certains avocats ont plein d'a priori, c'est comme si dans leur tête, notre sort était déjà réglé avant même que l'on entre dans le bureau.

Les tests d'âge rendent la procédure encore plus difficile. D'après ces tests, certains mineurs sont considérés comme des adultes et on ne croit pas ce que raconte le jeune ou ce qui est écrit sur son

certificat de naissance. Ici aussi, nous ne sommes pas aidés par un avocat et nous sommes souvent intimidés par toute cette procédure qui met en doute notre témoignage.

Le fait de recourir à une radiographie des os pour vérifier notre âge est pour nous un acte inhumain. Ces radiographies ne sont pas fiables à 100% et

« J'ai dû me rendre tout seul à Bruxelles à l'Office des Etrangers. Il y a des longues files d'attente devant les guichets. Les demandeurs d'asile y arrivent devant une porte fermée vers 7 heures du matin. Les guichets ne s'ouvrent qu'à 8 heures. Devant la porte, les personnes ne peuvent pas se protéger du vent et de la pluie. »

« Lorsque j'ai dû passer le test osseux, on ne m'a pas dit où j'allais. Je pensais que l'on me ramenait chez moi. Arrivé à l'hôpital, j'ai dit que je n'étais pas malade, je ne savais pas pourquoi on m'emmenait ici. Ce n'est qu'après le test osseux que le médecin m'a dit ce que je faisais là »

« Les différences entre les pays sont tellement énormes, on a même pas le temps de s'y faire. Quand je suis arrivé, on m'a donné un plan, un ticket de métro, l'adresse d'un centre et j'ai dû me débrouiller tout seul. Le métro, je n'avais jamais vu ça avant, je ne savais pas comment faire, où aller. »

« Je me sentais bizarre parce que je suis arrivé dans un pays totalement inconnu, où je ne connaissais pas la langue, où tout est différent. Je suis allé à l'Office des Etrangers, où l'accueil n'était pas terrible. On m'a posé beaucoup de questions, j'étais intimidé. Et puis, surtout, on ne te croit pas quand tu racontes ton histoire. J'avais du mal à m'exprimer, je devais me débrouiller seul, je ne savais pas où aller. Je ne me suis pas exprimé comme il fallait parce que j'étais intimidé. »

« J'avais peur que l'avocat ne fasse pas bien son travail, peur que l'avocat n'accepte pas de s'occuper du dossier, qu'il n'introduise pas les recours ».

« Mon premier avocat me posait plein de questions sur des armes, sur le fait d'avoir tué quelqu'un. Mais je n'ai jamais tué quelqu'un, moi ! Et puis je n'ai pas d'armes, j'en ai déjà vu, oui, mais c'était pendant la guerre. Je ne me sentais pas bien avec lui, il n'était pas correct. Le deuxième avocat était mieux. »

« Moi j'ai dû signer le papier comme ça, sans lire. Je n'ai pas pu relire ce qui avait été noté sur ce que j'avais dit. Mais ce n'est pas normal de signer quelque chose qu'on n'a pas lu ! »

« Moi, je ne comprends pas pourquoi il y a des décisions positives et négatives. Si on vient en Belgique, c'est parce qu'on a des problèmes, c'est pour ça qu'on demande l'asile. »

« La longueur de la procédure fait que nous sommes toujours dans l'incertitude, et que quand on commence à s'intégrer en Belgique, qu'on a pris nos repères, qu'on commence à se sentir à l'aise, on doit partir. C'est dur pour nous. »

« Nous ne demandons pas à venir en Belgique. Nous demandons à la Belgique d'arrêter de vendre des armes aux pays en guerre ou aux pays d'où nous venons. »

présentent parfois une marge d'erreur de 2 ans. Nous trouvons qu'il n'est pas honnête d'utiliser ce type d'étude scientifique comme critère d'expulsion. Souvent, nous avons le sentiment de ne pas être des enfants mais plutôt des numéros, des adultes ou des individus sans identité.

Une procédure adaptée à notre âge est notre plus grand souhait. Actuellement, la procédure est la même pour tous les demandeurs d'asile. Nous sommes traités comme des adultes alors que nous n'avons pas 18 ans. Il faudrait mettre sur pied une procédure adaptée aux enfants et tenir compte de tout ce que nous avons vécu. Une procédure courte, claire et adaptée est l'unique moyen de nous rendre la vie plus simple. Nous avons besoin de cette procédure pour pouvoir rêver à l'avenir car, pour le moment, nous ne rêvons pas, nous n'osons pas rêver.

La procédure actuelle dure parfois trois ans. Cette longue période d'attente est très difficile à vivre. L'incertitude est terrible et a des conséquences sur notre santé et notre moral. Comme nous sommes dans l'incertitude continuelle et que nous ne savons pas où nous serons dans un an, nous n'osons pas trop nous engager. Même notre scolarité ou la recherche d'un logement deviennent ici problématiques.

Nous sommes toujours inquiets. Même si la réponse d'accès au territoire est positive, nous sommes inquiets pour la suite de la procédure ; et si la réponse est négative, nous ne savons pas quoi faire. Ce sentiment est alimenté par les longues attentes. Tous les jours, nous nous demandons ce qu'il va advenir de nous, si la police va venir nous chercher et si on va nous renvoyer dans notre pays. Lorsque notre demande d'asile est rejetée, nous ne savons pas quoi faire ni à qui nous adresser.

Le plus grand problème est de ne pas savoir ce qui va se passer. L'incertitude quant à notre avenir est très grande et nous avons parfois l'impression d'être oubliés. Nous aimerions savoir, être informés de notre dossier et de la procédure en cours. Cette incertitude nous pousse parfois vers la clandestinité ou la délinquance car nous avons l'impression que notre vie est déjà gâchée.

La légalité est trop rigide. Il s'agit d'une procédure qui laisse peu de place pour le jeune. Un jeune fragile n'a pas la force de caractère pour rester dans la légalité. L'obsession de l'Office quant au retour volontaire, la lourdeur de la procédure et le manque d'accompagnement font que les plus fragiles sont attirés par la rue. Il faut du courage pour rester dans la légalité.

L'Accueil

LA FIN DE L'ENFERMEMENT DES MINEURS DANS LES CENTRES FERMÉS

Lors de notre arrivée en Belgique, nous sommes envoyés dans des centres. Certains centres sont ouverts et d'autres sont fermés. Il arrive aussi qu'on soit intégrés dans un endroit, et puis qu'on nous envoie ailleurs, où tout est à refaire, où tous les repères doivent être repris. C'est difficile !

Nous souhaitons faire nous-mêmes le choix du logement : un centre ouvert, une famille d'accueil, de la famille en Belgique, un centre spécialisé pour les enfants, etc. On pourrait imaginer aussi des petites structures réservées à quelques jeunes qui voudraient vivre hors du centre.

Nous ne sommes pas d'accord d'être enfermés dans des centres fermés. Pourquoi sommes-nous emprisonnés ? Nous ne présentons quand même aucun danger pour la société belge. Il faut toujours veiller à ce que l'intérêt supérieur de l'enfant soit respecté.

Il existe des différences énormes entre les centres ouverts en Belgique. Il n'est pas normal que l'accueil soit différent d'un centre d'accueil à l'autre. Dans certains centres d'accueil, les éducateurs et les assistants sociaux font tout ce qu'ils peuvent pour rendre la situation au sein de leur centre

« Les centres fermés, c'est traumatisant, ça fait peur, j'y suis resté 12 jours et j'ai encore des crises d'angoisse après quatre ans suite à cela. Les jeunes se font avoir par d'autres et ils sont parfois maltraités à cause de leur ignorance. Les centres fermés doivent être interdits pour les mineurs »

« Mon amie venait du Sierra Leone. Dès son arrivée à l'aéroport, on l'a arrêtée. Les policiers l'ont entourée et elle a été amenée dans un centre fermé. Elle y est restée deux semaines. Dans ce centre, on a vérifié son identité, elle n'avait pas accès à son dossier. Après elle est venue dans notre centre, elle a raconté son histoire. Un jeune ne doit pas subir cela. »

« La plupart d'entre nous sont ici parce qu'ils sont obligés d'être là. Beaucoup de jeunes ne font que passer et partent dès qu'ils le peuvent. »

« J'ai eu un éducateur très gentil. Il faudrait que tous les éducateurs aient la même formation et le même amour de leur travail. Lorsque nous avons été parler de nos problèmes aux responsables politiques, nos éducateurs nous en ont voulu. Ils n'ont pas compris que ce n'était pas de leur faute. Ils ont pris nos critiques pour eux alors que notre but était d'améliorer aussi leur situation. Nous avons même formé un groupe pour parler de nos problèmes. Les jeunes du centre venaient nous trouver pour décrire leurs problèmes. »

« La vie dans un centre n'est pas une vie normale. Nous avons le sentiment de vivre une vie qui n'existe pas. »

« Il est également important de nuancer l'image que la population belge a de nous. Nous devons contribuer à créer une image positive. Nous pensons que les pouvoirs publics ne travaillent pas suffisamment dans ce sens. La population locale a peur de tout ce qui est nouveau et étranger. Nous savons également que ce pays traverse une crise économique et nous trouvons dommage que de nombreuses personnes pensent que nous avons une influence directe sur cette crise. Il faut plus de rencontres entre nous et la population belge. »



humainement vivable. Dans d'autres centres, ce n'est pas du tout le cas. Nous demandons donc une politique commune à tous les centres qui accueillent des mineurs, que les mêmes règles soient appliquées dans tous les centres.

Actuellement, chaque centre a ses propres règles.

Dans notre centre, les éducateurs et les assistants sociaux nous apportent une assistance. Ils nous aident également en ce qui concerne l'école. Chaque mardi, nous organisons une réunion au cours de laquelle nous discutons des problèmes rencontrés au sein du centre ou en dehors du centre et nous essayons de trouver des solutions. Nous avons également un système de parrainage. Quelques jeunes ont un parrain ou une marraine en dehors du centre. Il s'agit en réalité des familles qui accueillent les jeunes chez elles de temps en temps. Lorsque nous avons du temps libre, nous rejoignons le groupe d'animation avec lequel nous faisons du bricolage, du sport, etc. Nous avons un local de détente, une salle de sports et une bibliothèque. Pendant les vacances d'été, nous allons à Ostende. Nous disposons également d'un vestiaire où nous pouvons emprunter des vêtements. Dans le centre, tout le monde aide à faire la vaisselle. Nous recevons également un peu d'argent de poche.

Dans notre centre, la situation est totalement différente : il n'y a que très peu d'espace, il n'y a aucune infrastructure adaptée et nous n'avons que peu de liberté de mouvement. Il n'y a aucune intimité. Nous préférons séjourner dans une maison ordinaire. Chez nous, les moments de détente sont très limités : nous arrivons rarement à nous mettre d'accord pour savoir quelles émissions regarder à la télévision, qui peut jouer au billard,... Nous devons nous contenter de 4 douches pour 200 habitants.

Dans notre centre, les jeunes se disputent tout le temps. Il y a beaucoup de tensions. Les éducateurs n'interviennent presque pas ou punissent certains

mais pas d'autres. Nous pouvons aller voir un médecin ou faire des loisirs mais l'ambiance n'est pas bonne alors nous ne faisons que passer et nous partons dès que nous pouvons.

Un autre problème est le manque de moyens matériels et humains. Nous n'avons presque pas de vêtements. Les infrastructures des centres sont sales et mal entretenues. Il y a un manque de travailleurs spécialisés. Il arrive aussi que certains jeunes soient placés chez les adultes. La qualité de la nourriture n'est pas garantie, on mange pour vivre mais sans appétit.

Il existe un grand manque de communication entre les jeunes et le personnel des centres. Ce manque de dialogue provoque une perte de confiance. Nous sommes par exemple préoccupés par les rapports qu'on écrit sur nous. Nous ne savons pas à quoi ils servent et ça nous ennuie de savoir qu'on écrit des choses sur nous sans y avoir accès. Nous voulons savoir ce qu'on dit de nous et à quoi servent ces rapports.

Certains éducateurs font également le travail de l'Office. Ils nous posent des questions et vérifient notre situation. Certains éducateurs ont aussi un parti pris pour certains jeunes qui ont une autre couleur de peau. Le racisme existe aussi entre les jeunes mais ça nous fait plus mal au cœur quand ça vient d'un éducateur car il doit faire son boulot sans à priori.

Nous éprouvons des difficultés à nous intégrer complètement dans cette société. Nous n'avons pas la chance de pouvoir aller au cinéma, aller boire un verre ou partir en excursion avec des amis. Pour nous, il s'agit là d'un obstacle qui nous empêche de construire une vie sociale. D'un autre côté, nous ne disposons d'aucun endroit où rencontrer nos propres amis.

Nous sommes aussi des jeunes désireux de développer notre identité. Il serait extrêmement utile de disposer de matériel nous permettant de développer nos talents. Certains jeunes savent très bien dessiner ou écrire, par exemple.

Il faudrait également inviter l'équipe des centres (éducateurs, assistants sociaux, animateurs) à aider les jeunes à devenir plus autonomes. Ca nous pose problème de nous retrouver seuls, à 18 ans, sans parents et de devoir gérer sa vie seul, alors qu'on a toujours vécu dans un centre. Et ce n'est pas facile de trouver un appartement. Personne n'accepte de louer son appartement à un demandeur d'asile.

Une fois hors du centre, il est très difficile pour nous de trouver un logement et ce pour différentes raisons : le racisme, le manque de temps, le prix des loyers, la garantie du loyer, la signature du loyer : un mineur ne peut pas signer un contrat. En tant que mineur sans papiers, c'est très difficile d'être accepté.

L'Ecole

LE MANQUE D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET D'ENCADREMENT EST REEL

Le plus grand problème que nous rencontrons est de trouver une école qui veuille bien nous accepter. Les enfants demandeurs d'asile n'ont pas accès à toutes les écoles.

La langue constitue pour nous une véritable barrière. Certains professeurs ne parlent pas notre langue ou ne se donnent pas la peine de traduire lorsque nous ne comprenons pas. Le problème est encore plus grand en Flandre où nous n'avons pas suffisamment de cours de néerlandais et parfois même pas de dictionnaire français-néerlandais. Certains professeurs ne parlent pas le français ou ne font pas d'efforts de traduction lorsque nous ne comprenons pas. Lorsque nous voulons nous plaindre à la direction, on nous fait comprendre que cela ne sert à rien. Du coup, nous arrêtons souvent l'école alors que les mineurs francophones qui étudient dans des écoles francophones réussissent mieux que nous.

Si on parle déjà un peu le français, pourquoi ne pas nous orienter directement vers une classe

francophone ? Ca devrait être automatique ! Ce serait plus facile pour nous ! Parce qu'il arrive aussi qu'on apprenne le français pour quand même être envoyé dans une classe flamande et recommencer tout l'apprentissage de la langue.

Certains jeunes ont aussi vécu des traumatismes dans leur pays d'origine, comme des situations de guerre, et ont dû quitter l'école pendant de nombreuses années. Quand ils arrivent ici, ils doivent aller à l'école mais certains n'ont pas les capacités de reprendre des études. Puis, certains enfants n'ont pas été du tout scolarisés dans leur pays d'origine.

Pour ceux qui ont été scolarisés, un autre grand problème vient du fait que nous avons quitté notre pays sans emporter notre diplôme. On nous teste afin de définir notre niveau d'études mais ces tests comprennent aussi des tests de néerlandais. Or vu le peu de temps passé en Belgique, nous n'avons pas pu apprendre le néerlandais. Nous demandons donc

« A l'école, j'avais des problèmes de lecture, ce n'était pas facile de suivre les cours, les enseignants essayaient de m'aider. C'était avant que les classes passerelles ne soient mises en place. Le problème, c'est que pour les enfants non alphabétisés, rien n'est prévu, même dans les classes passerelles. »

« Si tu n'as pas les papiers qui prouvent que tu as déjà suivi tel cours ou déjà réussi telle année dans ton pays, tu dois recommencer à zéro, on ne te croit pas. On devrait nous aider à adapter notre parcours scolaire pour une meilleure re-scolarisation. »

« Moi, ce qui m'embête, c'est la longueur de la procédure qui fait que je vis dans l'incertitude, je ne sais jamais si je vais devoir quitter la Belgique bientôt ou pas. Donc c'est difficile de faire un projet à long terme, d'envisager des études, de voir si cela vaut la peine de continuer à aller aux cours. »

« J'ai voulu aller dans une école francophone mais le centre m'a dit qu'il fallait être positif. On m'a envoyé d'un endroit à l'autre. J'ai attendu, attendu mais il faut cesser d'être ballotté d'un endroit à l'autre. »

« Qu'en est-il aujourd'hui des jeunes qui sont bien intégrés dans la société belge ? Va-t-on les régulariser ? On nous demande de nous intégrer et en même temps, on sait qu'on peut être expulsés quand on aura 18 ans. Il faut donner une chance aux jeunes de poursuivre leurs études même après 18 ans. Toutes ces contradictions ne font que renforcer les incertitudes dans nos têtes. Nous sommes différents des autres jeunes. Nous avons des besoins spécifiques. »

une autre manière de tester notre niveau d'études qui tienne mieux compte de notre vécu.

Nous ne sommes pas bien présentés dans la classe et nous avons peu de contact avec les professeurs et la direction. Parfois, nous sommes tous regroupés dans une même classe, ce qui rend l'apprentissage de la langue encore plus compliqué. La communication avec les autres élèves et les professeurs est donc souvent très difficile. Les professeurs, les enfants et les parents devraient être sensibilisés à nos problèmes, de façon à pouvoir également aborder ces problèmes en classe. Actuellement, nous sommes trop souvent punis sans qu'il y ait de temps ni de place pour la discussion.

Le racisme à l'école est aussi très présent. Les enfants dans les écoles ne sont pas toujours d'accord d'accueillir des enfants réfugiés, ils se moquent d'eux, ne sont pas gentils, ne les aident pas. Certains enfants belges ne veulent pas nous aborder, ils ne nous fréquentent pas, ils nous regardent comme si nous étions sales, ils sont toujours distants et nous laissent entre nous dans la cour de récréation ou au réfectoire. Il y a la table des réfugiés et la table des belges. Nous sommes mal à l'aise à l'école. Nous sommes parfois vus comme des pestiférés ou des criminels.

Même des professeurs se moquent de nous, nous ne sommes pas punis de la même façon. Certains enfants sont vraiment très racistes, au point qu'ils n'osent même pas nous toucher ou nous traitent de

« sales noirs ». On nous appelle « zwarte zwarte ». Il faut éduquer les parents, pas les enfants ; la première personne qu'il faut changer, c'est l'adulte.

Nous pensons que cela est dû au fait que la population belge n'est pas assez informée de la situation des mineurs étrangers non-accompagnés. Elle ne connaît ni nos problèmes ni notre situation et elle a souvent des préjugés par rapport aux réfugiés. Nous demandons que la population belge soit mieux informée sur la situation des mineurs étrangers non-accompagnés et des réfugiés. Nos camarades de classe sont souvent mal informés de notre situation. Ils ne connaissent rien ou quasiment rien de notre culture, ce qui crée un fossé important entre eux et nous tout en nous compliquant l'apprentissage de la culture belge. Cela crée donc des tensions. Si nous apprenions à connaître et à comprendre nos cultures réciproques, de nombreux conflits pourraient être évités.

Bien souvent, on ne nous laisse pas choisir nos études. On nous met souvent dans l'enseignement professionnel ou technique. Nous ne sommes pas d'accord avec cela. Nous demandons d'avoir accès à un enseignement de qualité et de pouvoir développer toutes nos capacités à l'école. Or cela est rarement le cas pour nous.

Nous n'avons pas accès à une aide ou bourse scolaire. Nous trouvons cela injuste. Car si nous travaillons bien à l'école, pourquoi n'aurions-nous pas droit à une aide pour les frais scolaires ou à une bourse comme les autres enfants ? Nous ne savons pas toujours nous procurer à temps le matériel scolaire dont nous avons besoin.

Souvent, il nous est impossible de participer aux excursions ou voyages scolaires en raison de l'incertitude qui entoure la procédure et de ses restrictions.

Enfin, nous avons du mal à entrer dans un cursus scolaire normal car nous nous attendons tous les jours à un rapatriement et nous n'avons aucune perspective d'avenir. Nous sommes entièrement dépendants de l'aide d'autrui. Nous avons tellement de soucis que nous ne parvenons plus à nous concentrer sur quoi que ce soit ; notre cœur et notre tête débordent de préoccupations. Nous nous sentons ratés, délaissés, seuls, sans valeur et inutiles. Ces sentiments nous désespèrent et entraînent d'autres problèmes.

Nous proposons plus d'aide des PMS via les écoles afin que nous puissions mieux faire face aux problèmes que nous rencontrons à l'école.

Un autre problème que nous avons concerne notre scolarité après 18 ans. Nous ne sommes sûrs de rien et la plupart d'entre nous qui vont avoir 18 ans ne savent pas s'ils auront les moyens de poursuivre leurs études.

La santé

ARRÊTONS DE NOUS DONNER DU PARACÉTAMOL

Dans les centres, il y a bien des docteurs, mais ils n'expliquent pas bien les maladies et ne sont pas vraiment à l'écoute des patients. Quand on a mal à la tête, au ventre ou ailleurs, on ne reçoit que du Paracétamol, toujours du Paracétamol, encore du Paracétamol ! On n'est pas orienté vers un médecin spécialisé si le généraliste n'est pas compétent. On a l'impression que les médecins des centres font n'importe quoi.

Nous ne sommes pas ou presque pas informés sur les maladies et notre état de santé. Nous n'avons pas accès à notre dossier médical. Quand nous devons passer des examens complémentaires, les médecins ne nous communiquent pas directement les résultats et l'attente dure souvent plusieurs mois pour obtenir des résultats d'analyse.

Nous ne sommes pas assez informés sur les moyens de contraception et les risques liés au Sida. Les filles en particulier ne sont pas suffisamment informées sur les moyens de contraception, les visites gynécologiques, les modalités d'interruption de grossesse et les grossesses. Les filles manquent

également de serviettes hygiéniques. Les filles-mères ne sont pas aidées pour la garde de leur bébé.

Souvent, nous subissons des traumatismes dans notre pays d'origine. Ces traumatismes ont un impact sur nous. Tous les mineurs qui arrivent sur le territoire doivent bénéficier d'un suivi psychologique avec une personne de confiance hors du centre qui les aidera à surmonter leurs traumatismes et leurs peurs.

Dans les centres, nous n'avons presque pas accès aux soins dentaires et oculaires.

Si nous sommes malades à l'école, on ne nous autorise pas à rentrer au centre. Si nous sommes malades au centre, on nous envoie presque toujours à l'école.

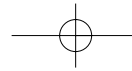
Rien n'est prévu pour les mineurs étrangers non-accompagnés qui ne demandent pas l'asile et qui arrivent sur le territoire avec des maladies ou qui tombent malades sur le territoire.

« Dans les centres, il faudrait qu'on arrête de nous donner du Paracétamol pour n'importe quoi. Si tu as mal aux yeux, au dos, aux pieds, au ventre, si tu as tes règles, ... tu reçois toujours du paracétamol. Dites leur d'arrêter de nous donner du paracétamol. »

« La première fois que mon amie a été voir un gynécologue, elle s'est enfuie en courant car elle pensait que le médecin allait lui faire du mal. »

« Quand j'ai demandé d'aller chez le dentiste, on m'a répondu que les réfugiés n'avaient pas droit aux soins de beauté. Pourquoi ? Tout le monde a droit à la santé, pourtant. »

« J'ai dû aller frapper tous les jours à la porte du médecin et ne presque plus savoir marcher pour qu'il se décide enfin à m'envoyer passer une radio à l'hôpital. »



La tutelle

UNE NOTE D'ESPOIR

Un tuteur est quelqu'un qui remplace nos parents. Quand nous sommes arrivés en Belgique, nous étions complètement seuls, livrés à nous-mêmes. Un tuteur nous a donc manqué et nous sommes très heureux de cette nouvelle loi qui donne un tuteur à chaque mineur étranger non-accompagné qui arrive en Belgique.

D'après nous, le tuteur idéal est un responsable et un conseiller. Il est indépendant. Il connaît la problématique des mineurs étrangers non-accompagnés, le droit des étrangers. Il fait en sorte que le mineur puisse aller à l'école et avoir des loisirs, puisse avoir accès aux soins de santé et bénéficier d'un avocat durant toute la procédure. Il informe le jeune des décisions qui sont prises pour lui. Il n'est pas important qu'il connaisse le pays d'origine et la culture du jeune ou qu'il ait une formation spécifique avec des enfants. L'important est qu'il ait l'amour de son travail, qu'il voit le jeune régulièrement, qu'il soit à l'écoute du jeune et qu'il ne lui mente pas.

Nous sommes très heureux de cette nouvelle loi car nous aurons plus de confiance à parler à quelqu'un d'extérieur au centre et indépendant du CGRA et de l'Office des Etrangers. Il est essentiel que le tuteur soit quelqu'un d'aimable et d'aimant afin que le mineur bénéficie du même amour que celui que l'on donnerait à son propre enfant.

Il est important que le tuteur et le mineur soient préparés à la tutelle afin d'éviter des désagréments comme l'incompréhension, le racisme, le rejet ou la maltraitance. Il est aussi important que le jeune puisse se confier en cas de problèmes avec son tuteur : nous proposons un numéro vert gratuit et accessible 24/24 heures ainsi que la possibilité de pouvoir se plaindre auprès d'un juge des tutelles.

Une bonne coordination entre les différents services est également nécessaire afin que le jeune qui soit placé dans un centre ne vive pas à 200 km de son tuteur (idéalement, le jeune devrait habiter la même ville que son tuteur).

« Quel sera le rôle de l'assistant social une fois que la loi tutelle sera en application ? »

« Il est difficile de trouver une personne de confiance à qui parler. Nous avons parfois l'impression que notre parole ne sert à rien, que nous devons toujours répéter la même chose et d'être des bêtes de foire. Au final, personne ne bouge et personne ne nous croit quand même. Parfois nous trouvons quand même une personne de confiance. »

Après 18 ans ?

L'INCERTITUDE

C'est une période de transition qui n'est pas facile à vivre, nous devons habiter seul, payer nos études, etc. C'est difficile de trouver un appartement, alors qu'on va encore à l'école car il faut faire ses devoirs, manger au centre à 18h, et c'est seulement après qu'on peut chercher un logement. Si un jeune de plus de 18 ans, après analyse de sa situation, n'est pas considéré comme recevable, il n'a pas droit au CPAS. Il devra donc rester dans un centre, dans la section des adultes.

Le fait d'avoir 18 ans signifie donc beaucoup de démarches et de difficultés et les jeunes ne sont ni préparés, ni accompagnés et plus protégés du jour au lendemain. Nous avons donc peur et nous nous sentons menacés d'expulsion tout à coup. C'est difficile de rester dans la légalité et de préparer son avenir dans ces conditions. L'Office des Etrangers expulse parfois des jeunes en plein milieu d'une année scolaire.



Recommandations des mineurs étrangers non-accompagnés.



Mars 2004

UNE PROCEDURE D'ASILE ADAPTEE A LA VIE ET AUX DROITS DE L'ENFANT TELS QU'ILS SONT INSCRITS DANS LA CONVENTION DES DROITS DE L'ENFANT.

Une procédure spéciale de deux ans maximum pour les mineurs et les adultes qui étaient mineurs lors de leur arrivée en Belgique. Un meilleur accueil et un meilleur encadrement à notre arrivée afin de faciliter notre intégration. L'application de la tutelle dès le départ, avant notre passage à l'Office des Etrangers. Une meilleure coordination entre le l'Office des Etrangers et le centre qui doit nous accueillir. Un temps pour souffler entre notre arrivée et notre première interview à l'Office. Des interviews adaptés à notre âge et à notre vécu. La fin des tests d'âge. Un accompagnement lors de la première interview. Des avocats mieux formés au droit des étrangers et à la problématique des MENA. La fin du retour forcé des mineurs (privilégier la recherche de notre famille et le regroupement familial).

UNE POLITIQUE COMMUNE À TOUS LES CENTRES OUVERTS

Il est important que chaque centre accueille de la même manière. Fournir plus d'informations aux jeunes à leur arrivée sur la vie dans le centre et la vie en Belgique. Plus de temps et d'accompagnement pour l'intégration des nouveaux jeunes dans les centres. Pas d'arrivée massive de jeunes en même temps. Plus de dialogue entre les jeunes pour régler les conflits. Plus d'interventions des éducateurs en cas de conflits. Plus de dialogue entre le personnel des centres et les jeunes, surtout

sur le contenu des rapports que l'on écrit sur les jeunes. Un nombre limité de jeunes par centre. Des moyens humains pour l'encadrement. Du matériel pour pouvoir développer nos talents (ex. la peinture). Le respect de la vie privée. Nous demandons aussi la fin de l'enfermement des mineurs dans les centres fermés : veiller à TOUJOURS respecter l'intérêt supérieur de l'enfant.

UN MEILLEUR ENCADREMENT À L'ÉCOLE

Un système d'évaluation des diplômes adapté à notre vécu de mineur non-accompagné. Une sensibilisation de la population belge par rapport à notre problématique afin que nous ne soyons plus vus comme des criminels ou des pestiférés. Des cours intensifs de français ou de néerlandais dès notre arrivée et avant notre inscription à l'école. Des cours de rattrapage en langues après l'école et une meilleure orientation des jeunes qui parlent le français vers des écoles où l'on parle le français. Davantage d'aide sociale pour les frais scolaires. Davantage de classes passerelles et d'attention pour les enfants qui n'ont pas été scolarisés dans leur pays d'origine. Après 18 ans, la possibilité de pouvoir poursuivre nos études et l'accès à une aide nous permettant de payer notre inscription et notre matériel scolaire.

DES SOINS DE SANTE DE QUALITE

Davantage de moyens pour les centres. Une meilleure information sur les maladies et notre état de santé dans un langage adapté à notre âge et dans des délais raisonnables. Une bonne information des filles sur les visites gynécologiques, les grossesses désirées ou non désirées. Une assistance destinée aux filles-mères pour la garde de leur bébé. Une visite chez le dentiste au moins une fois par an ainsi qu'une visite chez un ophtalmologue et donner une paire de lunettes à ceux qui ont des problèmes de vision. Un réseau de protection et d'assistance pour les mineurs étrangers non-accompagnés qui arrivent sur le territoire afin que ceux-ci puissent bénéficier d'un suivi psychologique avec une personne de confiance hors du centre qui les aidera à surmonter leurs traumatismes et leurs peurs.

PLUS DE SOLIDARITE INTERNATIONALE

S'attaquer aux causes profondes de notre départ : les guerres, les privations, les persécutions, la pauvreté, l'exploitation, etc. dans le monde.



ANNEXE I

LE PROJET "WHAT DO YOU THINK?"

"What Do You Think?" est un projet coordonné par UNICEF Belgique. Il s'adresse aux enfants et aux jeunes de Belgique jusqu'à 18 ans et veut promouvoir les droits à l'expression et à la participation des enfants et des jeunes à tous les niveaux.

Concrètement, nous interrogeons directement ou indirectement (via les écoles, les organisations) les enfants et les jeunes en Belgique sur le respect de leurs droits et les problèmes qu'ils voient ou qu'ils vivent et nous rassemblons leurs idées, souhaits, propositions. Nous transmettons ensuite leurs revendications aux responsables politiques en Belgique mais aussi au Comité des droits de l'enfant à Genève (Organe des Nations Unies qui veille à la bonne application de la Convention des droits de l'enfant dans le monde).

C'est dans ce cadre que nous avons réalisé une Marche des enfants et des jeunes le 19 novembre 2000 dans les rues de Bruxelles. Des débats entre des enfants, des jeunes et des responsables politiques furent aussi organisés à Bruxelles le 20 novembre 2001 et 2002 ainsi que le 19 novembre 2003. Un premier rapport des enfants et des jeunes de Belgique a été envoyé au Comité des droits de l'enfant à Genève (Ce rapport s'intitule « Ce que j'en pense... »). Et ce n'est pas fini !

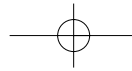
Ce document s'inscrit dans le cadre des actions qui ont été menées durant toute l'année 2002 et 2003 sur le thème des mineurs étrangers non-accompagnés. Le but de ce rapport est de montrer qu'il ne faut pas seulement mener une politique POUR les enfants mais aussi une politique AVEC les enfants.

Ce rapport a été diffusé largement en Belgique dans le but de faire entendre le plus largement possible les préoccupations des jeunes mineurs étrangers non-accompagnés, les problèmes qu'ils voient ou vivent ainsi que les solutions qu'ils proposent.

Nous espérons que les idées, souhaits et propositions des jeunes vous auront donné l'envie d'en savoir plus et de vous mobiliser avec eux pour créer un monde digne des enfants.

Maud Dominicy, Child Rights Officer
Griet De Wachter, Child Rights Officer
Charlotte Van den Abeele, Child Rights Officer
Yves Willemot, Directeur de la Communication et des programmes, UNICEF Belgique





ANNEXE II

ACTIONS MENEES EN 2002 ET 2003 PAR LE PROJET WHAT DO YOU THINK ? SUR LE THEME DES MINEURS ETRANGERS NON-ACCOMPAGNES (MENA)

- Débat entre des jeunes MENA et le groupe de travail droits de l'enfant du Sénat le 20/11/2002
- Recueil des débats envoyé à tous les responsables politiques en Belgique.
- Article dans « Enfants du Monde » (Publication d'UNICEF Belgique)
- Nombreuses réunions du groupe des jeunes sur la question des MENA en 2002 et 2003
- Participation active des jeunes MENA au groupe des jeunes: réflexion approfondie sur l'accueil, la santé, l'éducation, la procédure et la tutelle.
- Les mineurs étrangers non-accompagnés : un des thèmes de l'année 2003 pour le questionnement des enfants et des jeunes en Belgique.
- Elaboration d'un mini-guide pédagogique MENA pour travailler sur ce thème avec des jeunes et pour préparer les débats
- Lettre des jeunes envoyée aux partis politiques avant les élections: recommandations des jeunes sur la question des MENA en général
- Visites de centres ouverts pour MENA avec les jeunes du groupe de guidance (Morlanwelz, Bevingen, Gembloux) : échanges entre jeunes-vécu commun et recommandations communes
- Lettre des jeunes au Ministre de la santé (août 2003) : recommandations des jeunes sur la santé des MENA
- Action tutelle : recommandations des jeunes sur la tutelle
- Débat entre des jeunes MENA et la Ministre de la Justice, Laurette Onkelinx le 19/11/03
- Débat entre des jeunes MENA à la Chambre le 19/11/03
- Recueil des débats envoyé à tous les responsables politiques en Belgique
- Présentation des recommandations des jeunes MENA lors de la Séance plénière de la Plate-forme Mineurs en exil le 05 décembre 2003
- Rencontre de jeunes MENA avec la Ministre de l'Intégration sociale, Maria Arena le 21 janvier 2004
- Rapport des mineurs étrangers non-accompagnés en mars 2004

ANNEXE III

ORGANISATIONS ET ECOLES QUI CONTRIBUERENT AU RAPPORT

Centre d'Accueil de Morlanwelz

Centre fédéral d'accueil pour mineurs étrangers non-accompagnés (nouveau)

Quoi ? Visite du centre. Participation au groupe de guidance des adultes du projet What Do You Think ?. Participation aux réunions et week-end des jeunes. Participation aux débats du 19/11/2003 (Chambre).

**Adresse : Chaussée de Mariemont 92
7140 Morlanwelz
Tél. 064/23 96 40**

Centre d'Accueil de Bevingen

Centre fédéral d'accueil pour mineurs étrangers non-accompagnés

Quoi ? Visite du centre. Participation aux réunions et week-end des jeunes. Participation aux débats du 20/11/2002 (Sénat) et 19/11/2003 (Chambre). Participation à la rencontre avec la Ministre Maria Arena (21/1/04).

**Adresse : Montenakenweg 145
3800 BEVINGEN
Tél. 011/69 75 52 (ou 31)**

Centre d'Accueil d'Arendonk

Centre fédéral d'accueil pour mineurs étrangers non-accompagnés

Quoi ? Participation aux réunions et week-end des jeunes. Participation aux débats du 19/11/2003 (Chambre). Participation à la rencontre avec la Ministre Maria Arena (21/1/04).

**Adresse : Grens 77
1370 ARENDONK
Tél. 014/40 52 50**

Centre d'accueil de Gembloux (Fondation Joseph Denamur)

Centre communautaire d'accueil pour mineurs étrangers non-accompagnés

Quoi ? Visite du centre. Participation au groupe de guidance des adultes du projet What Do You Think ?. Participation aux réunions et week-end des jeunes.

**Adresse : Rue de Mazy 1
5030 Gembloux
Tél. 081/62 55 00**

CADE

Centre fédéral d'accueil pour mineurs étrangers non-accompagnés

Quoi ? Participation aux réunions et week-end des jeunes. Participation aux débats du 20/11/2002 (Sénat) et aux débats du 19/11/03 (L. Onkelinx)

**Adresse : Boulevard du 9ème de ligne 27
1000 BRUXELLES
Tél. 02/250 05 11**

Petit Château

Centre d'accueil pour adultes demandeurs d'asile

Quoi ? Participation d'anciens mineurs aux réunions du groupe des jeunes et week-end des jeunes. Participation aux débats du 20/11/2002 (Sénat) et aux débats du 19/11/03 (L. Onkelinx),

**Adresse : Boulevard du 9ème de ligne 27
1000 BRUXELLES
Tél. 02/250 05 11**

Mentor Escale

Association d'aide aux mineurs étrangers non-accompagnés qui veulent vivre en autonomie.

Quoi ? Participation aux réunions et week-end des jeunes. Participation à la préparation de la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants. Participation aux débats du 20/11/2002 (Sénat) et du 19/11/2003 (L. Onkelinx).

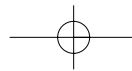
**Adresse : Rue Souveraine 19
1050 Bruxelles
Tél. 02/ 505 32 32**

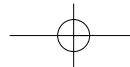
Plate Forme Mineurs en Exil

La Plate Forme est un réseau d'associations francophones et néerlandophones d'aide aux mineurs étrangers non-accompagnés.

Quoi ? Modération de deux débats avec des jeunes mineurs étrangers non-accompagnés au sénat (20/11/02) et chez la Ministre de la Justice, Laurette Onkelinx (19/11/03). Recommandations sur l'accueil des MENA.

**Adresse : Service droit des jeunes de Bruxelles,
Rue Marché aux Poulets 30
1000 Bruxelles
Tél. 02/209 61 61**





Institut technique de la Communauté française de Morlanwelz

Ecole fréquentée par des jeunes demandeurs d'asile
 Quoi ? Participation aux débats du 19/11/03 (L. Onkelinx)

Adresse : Rue Raoul Warocqué
 7140 Morlanwelz (Morlanwelz-Mariemont)
 Tél. 064/43 21 80

Koninklijk Atheneum Sint-Niklaas

Ecole ayant travaillé sur le thème des mineurs étrangers non-accompagnés

Quoi ? Participation aux débats du 19/11/03 (Chambre)

Adresse : Koninklijk Atheneum
 Joeri Faq
 Parklaan 89
 9100 Sint-Niklaas

College heilig Kruis Sint-Ursula 1 Neeroeteren

Des jeunes du Comité UNICEF Maasland

Quoi ? Participation aux réunions et aux week-end des jeunes. Participation aux débats du 19/11/03 (Chambre)

Adresse : Comité UNICEF Maasland
 Frans Medaer
 Mulheim 15
 3650 Lanklaar
 Tél. 089/79 33 65

College heilig Kruis Sint-Ursula 2 Maaseik

Des jeunes du Comité UNICEF Maasland

Quoi ? Participation aux réunions et aux week-end des jeunes. Participation aux débats du 19/11/03 (Chambre)

Adresse : Comité UNICEF Maasland
 Frans Medaer
 Mulheim 15
 3650 Lanklaar
 Tél. 089/79 33 65

What Do You Think ?

Projet qui veut promouvoir la participation des enfants et des jeunes

Quoi ? Depuis sa création en 1999, le projet s'adresse à plus de 14.000 enfants et jeunes en Belgique. En 2002, le projet réalise le premier rapport des enfants et des jeunes de Belgique pour le Comité des droits de l'enfant à Genève. Depuis 2002, What Do You Think ? mène toute une série d'actions avec les jeunes sur le thème des mineurs étrangers non-accompagnés : Préparation et sélection d'un jeune mena qui s'est rendu à la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants.

Questionnement continu des enfants et des jeunes. Organisation de trois débats sur ce thème (Sénat : 20/11/02 ; L. Onkelinx 19/11/03 ; Chambre : 19/11/03) ; nombreuses réunions des jeunes en 2002 et 2003.

Mini-guide pédagogique mineurs étrangers non-accompagnés distribué dans plus de 50 écoles. Recommandations des jeunes envoyées aux partis politiques. Recommandations des jeunes envoyées aux Ministres de la santé, visites de centres ouverts. Recommandations des jeunes sur la tutelle. Participation à la séance plénière de la plate-forme Mineurs en Exil. Rencontre avec la Ministre Maria Arena et publication du présent rapport.

Adresse : UNICEF Belgique,
 Projet What Do You Think ?
 Avenue des Arts 20
 1000 Bruxelles
 Tél. 02/230 59 70.
 info@whatdoyouthink.be
 www.whatdoyouthink.be

ORGANISATIONS D'AIDE AUX MINEURS ETRANGERS NON-ACCOMPAGNES

Tout qui est amené à assister ou défendre des demandeurs d'asile ou des étrangers, dans le cadre de procédures d'asile, de régularisation ou d'autres aspects de leur situation peut être confronté à une difficulté pratique de trouver les adresses des personnes de référence, des centres compétents, des instances de décision, ...

Ci-dessous une liste d'organisations d'aide aux mineurs étrangers non-accompagnés. Cette liste est incomplète mais permet à chacun de s'y retrouver un peu plus facilement et surtout de gagner un peu de temps dans les recherches. Une liste plus complète peut être obtenue par mail auprès de la Plate Forme Mineurs en Exil qui est coordonnée par le Service droit des jeunes de Bruxelles, Rue Marché aux Poulets 30 à 1000 Bruxelles. Téléphone: 02/209.61.61 ; sdjbxl@skynet.be.

LES VISITEURS

Le groupe " transit " est un groupe d'associations qui, sous la coordination du CIRE et de l'OCIV, organisent des visites des personnes qui sont détenues dans des centres fermés. Ces personnes sont des relais intéressants pour rentrer en contact avec des mineurs enfermés. L'agenda est organisé entre ces associations de telle façon qu'une visite ait lieu par semaine.

Jesuit Refugee Service (JRS) - Belgium

Rue Maurice Liétart, 31/9
 B-1150 Bruxelles
 Tél. 02/ 738 08 14
 Tél. 02/ 738 08 18
 Fax 02/ 738 08 09

Aide aux Personnes Déplacées (APD)- Brabant

Rue du Marché 35
 4500 Huy
 apd.hvo.holsbeek@belgacom.net
 Tél et Fax 016/ 44 48 52

AUTRES ADRESSES

Plate forme Mineurs en Exil Service droit des jeunes de Bruxelles

Rue Marché aux Poulets 30
 1000 Bruxelles
 Tél. 02/ 209 61 61
 sdjbxl@skynet.be

LE FOYER

Mommaertstraat 22
 1080 Bruxelles
 Tél. 02/ 414. 04 53
 Tél. 02/ 414 24 23
 Fax 02/ 414 16 97

HCR (Haut commissariat pour les réfugiés)

Rue Van Eyck 11B
 1050 Bruxelles
 Tél. 02/ 649 01 53
 Fax 02/ 627 17 30

OCIV

Rue Gaucheret 164
 1030 Bruxelles
 Tél. 02/ 274 00 20
 Fax 02/ 201 03 76

CIRE

Rue du Vivier 80 / 82
 1050 Bruxelles
 Tél. 02/ 629 77 10
 Fax 02/ 629 77 33
 service.juridique@cire.be

MRAX Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie

Rue de la poste 37
 1210 Bruxelles
 Tél. 02/ 209 62 50
 Fax 02/ 209 62 58

Mentor Escale asbl

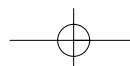
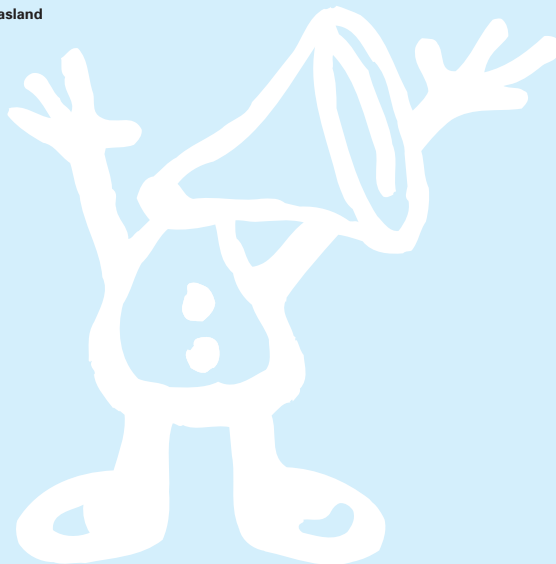
Rue Souveraine, 19
 1050 Bruxelles
 Tél. 02/ 505 32 32
 Fax 02/ 505 32 39
 mentorescale@brutele.be

EXIL

Avenue Brugmann, 43
 1060 Bruxelles
 Tél. 02/ 534 53 30
 Fax 02/ 534 30 16
 exil.asbl@skynet.be

CECLR (Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte

contre le Racisme)
 Rue Royale 138
 1000 Bruxelles
 Tél. 02/ 212 30 00
 Fax 02/ 212 30 30



Medisch Steunpunt Mensen Zonder Papieren Brussel

Gaucheretstraat 164
1030 Brussel
Tél. 02/ 274 14 33 (34)
Fax 02/ 274 14 48
Med.Steunpunt.MZP@ping.be
www.medimmigrant.be

De Acht (voor stad Antwerpen)

Van Daelstraat 1
2140 Antwerpen
Tél. 03/ 270 33 32
Fax 03/ 235 89 78
E-mail: havenvzw@pi.be
www.de8.be/HAVEN.htm

Centrum voor Welzijnszorg Laken

E. Delvastraat 35
1020 Brussel
Tél. 02/ 428 99 00

Croix-Rouge de Belgique

Service TRACING
Rue Stallaert 1 - boîte 7
1050 Bruxelles
Tél. 02/ 349 55 33 (ou 34)
Fax 02/ 349 56 41

AIDES PSYCHOLOGIQUES**Medisch Psychologisch Centrum**

Centrum Geestelijke Gezondheidszorg voor kinderen,
jongeren en gezinnen
Jacob Jacobstraat 2
2018 Antwerpen
Tél. 03/ 234 15 30
Fax 03/ 231 81 50
cjmpc@centrale.be

Centre Exil

Avenue Brugmann 43
1060 Bruxelles
Tél. 02/ 534 53 30
Fax 02/ 534 90 16
exil.asbl@skynet.be

Racines Aériennes

rue des Steppes, 28
4000 Liège;
Tél. 04/ 228 14 40
racines.aerienes@skynet.be

CBAR Comité Belge d'Aide aux Réfugiés

Rue Defacqz 1
1000 Bruxelles
Tél. 02/ 537 82 20
Fax 02/ 537 89 82

Délégué général aux droits de l'enfant

Rue de l'Association 11
1000 Bruxelles
Tél. 02/ 223 36 99
Fax 02/ 223 36 46
dgde@cfwb.be

Kinderrechtencommissaris

Leuvenseweg 86
1000 Brussel
Tél. 02/ 552.98.00
Fax 02/ 552.98.01
kinderrechten@vlaamsparlament.be

UNICEF

Avenue des Arts 20
1000 Bruxelles
Tél. 02/ 230 59 70
Fax 02/ 230 34 62
info@unicef.be

La Clinique de l' Exil

Rue Château des Balances, 3
Boîte 24
5000 Namur
Tél. 081/ 73 67 22
GSM 0497/ 91 85 92

Ulysse

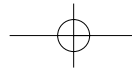
Av. Jean Volders 11
1060 Bruxelles
Tél. 02/ 533 06 70
Fax 02/ 533 06 74
ulyse.asbl@tiscalis.be

**ANNEXE IV****EXTRAIT DES RECOMMANDATIONS DE LA
« PLATE FORME MINEURS EN EXIL » SUR L'ACCUEIL DES MENA
EN BELGIQUE, février 2004**

La Plate Forme est un réseau d'associations francophones et néerlandophones d'aide aux mineurs étrangers non-accompagnés et s'est créée en 1999 pour mettre l'accent sur les carences et les lacunes du statut (ou de l'absence de statut) des mineurs étrangers non-accompagnés. Les objectifs étaient de créer un lieu d'échange d'information entre tous les acteurs (en ce compris les administrations), d'améliorer la prise en charge des MENA, d'améliorer la législation relative aux MENA en formulant des propositions de véritable statut pour les MENA.

Extrait des recommandations :**ARRIVEE AU CENTRE D'ACCUEIL**

- Quand le mineur s'est présenté comme un mineur, le centre doit l'accueillir et le traiter comme tel, même si un test osseux met en doute sa minorité par la suite.
- L'accueil du mineur dans le centre est un moment très important pour sa vie future au sein de celui-ci. Le centre doit par conséquent mettre en œuvre une méthodologie claire, applicable à tous les MENA.
- Tant à l'arrivée que pendant le séjour, le personnel du centre veillera à dispenser une information complète et objective, si possible dans la langue maternelle du mineur, concernant les conditions d'hébergement, le projet pédagogique, le règlement d'ordre intérieur mais aussi tous les éléments particuliers de la situation du jeune en terme de : situation de séjour, procédures, perspectives, ... Au besoin, le centre veillera à mettre le jeune en contact avec des personnes et/ou services susceptibles de lui fournir ces informations.
- A côté d'une information orale, il est recommandé que chaque centre élabore une brochure adaptée aux mineurs reprenant ces informations.
- Ses besoins élémentaires et vitaux (nourriture, lit, repos, hygiène, ...) doivent être pris en charge.
- Un entretien sous la forme d'échanges doit avoir lieu avec le jeune : Qui sommes-nous ? Qui fait quoi dans le centre ? Quelles sont nos missions ? Quelles sont les limites de notre action ? Et toi qui es-tu ?... Le mineur doit être entendu et une fiche signalétique est dressée avec son aide sur base des documents officiels et de l'identité qu'il déclare. La nécessité de dresser cette fiche lui est expliquée (forme d'identité pour le centre, responsabilité du centre à l'égard du mineur, utilisation de la fiche en cas de disparition).
- Les démarches entreprises pour le jeune (par exemple son inscription à l'administration communale) lui sont expliquées.
- L'accueil et l'encadrement des mineurs dans le centre doit être adapté à l'âge et à la situation particulière de l'enfant. Conformément au principe de non-discrimination, les besoins de base doivent être pourvus de la même manière pour tous les enfants quel que soit leur statut de séjour ; si nécessaire, une aide particulière devra être apportée du fait du jeune âge ou de circonstances particulières (par exemple pour les enfants victimes de la traite des êtres humains).
- Le jeune sera aussi informé de son droit à l'instruction, interrogé sur ses acquis et sur ses desiderata.



- Les jeunes du centre participent au bon accueil du nouveau venu.
- Le centre veillera tout particulièrement à organiser l'accueil et l'accompagnement psychologique du mineur dans le centre d'accueil ou en-dehors de celui-ci si le jeune le souhaite. Une attention toute particulière sera accordée aux jeunes ayant subi des traumatismes, ayant été impliqués dans des situations graves (enfants soldats, massacres, rebellions, ...), et de manière plus générale à la dimension de séparation d'avec les parents.
- Le centre se doit d'être indépendant par rapport aux structures chargées de gérer l'entrée, le séjour, l'éloignement et la procédure d'asile. Le centre ne peut recevoir des instructions de la part de ces instances qui toucheraient à l'accueil, à l'accompagnement et à la prise en charge pédagogique. Tout membre du

personnel doit respecter le secret professionnel, y compris par rapport à ces instances et doit, en tout état de cause, faire primer la relation de confiance et la recherche d'une solution à long terme qui convienne au mieux à l'enfant. Celui-ci sera associé à la recherche de ces solutions, eu égard à son âge, à sa maturité et à son niveau de développement, et consulté par rapport à toute décision qui est prise le concernant.

- Tout rapport établi concernant un jeune à l'intention de toute autorité (aide à la jeunesse, Office des étrangers, tuteur, service des tutelles, CPAS, juge de paix, tribunal de la jeunesse, ...) est remis en copie au jeune. Il lui est lu et commenté ; le cas échéant, les remarques de l'enfant y sont intégrées.
- L'intervention du centre est guidée par la seule préoccupation de l'intérêt de l'enfant.

VIE DANS LE CENTRE

- Un éducateur référent est désigné pour chaque jeune ainsi qu'un éducateur remplaçant l'éducateur référent en cas d'absence de celui-ci. Son rôle lui est expliqué : Qui est-il ? Quel est son rôle ?
- Le logement par chambre est préférable pour permettre une certaine intimité. Le nombre de 4 mineurs par chambre est un maximum. Le mineur doit avoir accès à tout moment à une armoire personnelle et fermée.
- Un terrain de jeu extérieur doit être disponible et accessible.
- La mixité au sein du groupe des mineurs accueillis par le centre d'accueil est conseillée.
- L'argent de poche donné aux mineurs devrait être uniformisé dans tous les centres.
- Dans la mesure du possible, la vie du centre doit tenir compte des habitudes, us et coutumes du jeune, notamment en ce qui concerne le régime

alimentaire. Le jeune doit pouvoir exprimer ses convictions et exercer le culte de son choix.

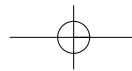
- Durant son séjour, le mineur reçoit un apprentissage de la vie en autonomie adapté à son âge et à son évolution (voir détails ci-après).
- Chaque centre devrait se doter d'un projet pédagogique (à l'instar de ce qui se fait dans le secteur de l'aide à la jeunesse) et d'un règlement d'ordre intérieur. Un conseil de résidents devrait être élu et consulté pour l'élaboration du règlement d'ordre intérieur et la gestion des problèmes rencontrés par les résidents.
- Toute mesure disciplinaire prendra en compte l'intérêt du mineur. L'expulsion du centre ou le transfert vers un autre centre ne peut être décidé en dernier ressort que si un nouvel hébergement convenant aux besoins sociaux et éducatifs du mineur est assuré.

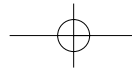
ENCADREMENT EDUCATIF

- Pour un encadrement adéquat des MENA, il faut 1 éducateur pour 3 jeunes (cf. aide à la jeunesse), 1 assistant social pour 15 jeunes, 1 psychologue dans chaque centre, 1 responsable pédagogique, 1 juriste, 1 animateur.
- La mixité du personnel est recommandée.
- La présence d'un psychologue dans chaque centre d'accueil est nécessaire pour améliorer l'accompagnement psychologique des jeunes accueillis.
- Par ailleurs, une supervision psychologique de l'équipe éducative des mineurs est nécessaire pour la bonne santé de tous.
- La présence d'un juriste se justifie au vu des nombreuses procédures à mettre en œuvre. En outre, des contacts avec les autorités judiciaires sont parfois nécessaires et il peut être un excellent relais avec le tuteur.
- A l'instar de ce qui est prévu pour les futurs tuteurs des mineurs, une formation continue doit être dispensée aux membres du personnel des centres. L'accès à cette formation ne sera possible que si l'équipe éducative est suffisamment nombreuse pour permettre des

absences ponctuelles sans entraîner une désorganisation du travail. Cette formation portera sur le droit des étrangers, le droit administratif et sur l'interculturalité compte tenu des nombreux pays dont sont originaires des jeunes. De même, l'ensemble de l'équipe sera sensibilisée aux aspects psychologiques liés à l'asile, à la séparation et aux conséquences post-traumatiques que peuvent vivre ces enfants. Il est également fondamental qu'un encadrement soit organisé afin de faire face à la diversité des langues parlées par les mineurs

- Des réunions régulières entre tous les intervenants sont indispensables pour un bon encadrement et le travail en équipe doit être favorisé.
- Une fois un tuteur désigné pour chaque mineur, un travail de collaboration au service de l'intérêt du jeune devra être réalisé, chacun dans les limites de sa fonction.
- Un maximum de communication et de dialogue avec les jeunes est nécessaire. Le respect de la vie privée des jeunes est également indispensable au bon fonctionnement de toute collectivité.





SANTE

- Un encadrement médical général et spécialisé (notamment soins dentaires et oculaires) de qualité doit être assuré. Pour ce faire, une permanence d'un médecin généraliste accessible aux jeunes au sein du centre en dehors de leurs heures de cours doit être assurée. A côté de cette permanence, un service de garde doit permettre au jeune de rencontrer rapidement un médecin si nécessaire.
- Les médecins doivent informer leur patient de leur état de santé et des maladies dont ils souffrent.
- En ce qui concerne les jeunes filles, une information la plus complète possible doit être organisée systématiquement sur les moyens de contraception, les visites gynécologiques, les grossesses et les interruptions de grossesse. Plus globalement, tous les jeunes doivent

recevoir une information sur la vie affective et sexuelle et doivent avoir accès à des services d'aide en cette matière (centres de planning familial, centres de guidance, ...).

- Par ailleurs, un encadrement psychologique est indispensable, les mineurs ayant souvent subi des traumatismes dans leur pays d'origine.
- Des protocoles de collaboration avec des services extérieurs au centre d'accueil doivent être développés (centres de plannings familiaux, centres de santé mentale,...).
- Si un examen médical est nécessaire pour tenter de déterminer l'âge du jeune, il sera informé de la démarche, du sens de celle-ci, de la possibilité qu'il a de refuser l'examen et sera dûment informé des résultats de l'examen. Au besoin, possibilité lui sera laissée de pouvoir demander une contre-expertise.

INTEGRATION GLOBALE

- La mobilité du mineur aidant à sa bonne intégration, les centres d'accueil devraient idéalement être localisés dans les villes qui les accueillent afin de permettre une facilité d'accès des jeunes à l'école, aux loisirs et à la vie de la commune. Il faudrait, à tout le moins, que le centre soit localisé près des transports en commun afin que les jeunes puissent facilement accéder aux localités aux alentours. Dans ce cas,

les transports en commun devraient être payés par le centre.

- La commune doit organiser des activités visant à l'intégration des mineurs sur son territoire et permettre des rencontres avec les habitants.
- Pour une meilleure intégration du jeune, l'accès à des vêtements décents et à du matériel scolaire adéquat est nécessaire

SCOLARITE

- En vertu de l'obligation scolaire, le centre doit veiller à ce que chaque jeune bénéficie d'un enseignement et d'une instruction qui correspondent au mieux à ses besoins, potentialités et desiderata. En particulier, le centre veillera à permettre au jeune de bénéficier des structures adaptées en matière d'enseignement (classes passerelles, intégration dans l'enseignement ordinaire, ...). Le mineur sera associé au choix de l'école, de l'orientation scolaire et le choix de la langue de

l'enseignement devra impérativement respecter le choix de l'enfant.

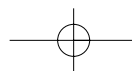
- Une fois qu'il a dépassé l'âge de 18 ans, le mineur doit pouvoir poursuivre sa scolarité, vecteur essentiel d'intégration, et être aidé financièrement à cet effet. Les obstacles financiers (par exemple le paiement d'un minerval spécifique) devront être levés par une réglementation qui leur ouvre le droit de poursuivre un enseignement aux mêmes conditions que les nationaux.

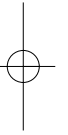
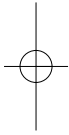
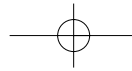
AUTONOMIE ET SORTIE DU CENTRE D'ACCUEIL

- A l'instar de ce qui se fait dans le secteur de l'aide à la jeunesse et pour permettre une transition humaine vers le monde adulte, il faut réserver la possibilité aux jeunes de demander la prolongation de l'aide jusqu'à l'âge de 20 ans.
- En vue d'un passage en autonomie, l'équipe éducative s'entretient dans un premier temps avec le jeune : C'est quoi l'autonomie pour toi ? Qu'est-ce que tu es capable de faire seul ? Quelles sont tes difficultés ? Où désires-tu t'installer ? De manière générale, il convient de veiller à ce qu'il y ait un suivi et une transition dans les étapes successives du parcours du jeune et ainsi éviter les ruptures.
- La recherche d'une solution durable et adaptée à sa situation est mise en œuvre : appartement supervisé, accueil en famille pour les jeunes enfants, ...
- Les jeunes reçoivent ensuite un apprentissage à la fois théorique et pratique en matière de santé (informations relatives à la sexualité, contraception notamment), scolarité et vie professionnelle, situation administrative (par exemple, qu'est-ce que la mutuelle, la banque), gestion d'un ménage (comment entretenir son logement, se cuisiner quelque-chose, tenir un budget, etc...), tutelle.
- Dans la mise en pratique, le jeune est mis en situation et encadré par l'équipe éducative .
- Cet apprentissage est accessible à tous les mineurs quel que soit leur âge pour les préparer à l'avenir.
- Des fiches écrites dans un langage simple peuvent être réalisées et sont communiquées au jeune en français et néerlandais. S'il ne maîtrise pas la langue, elles lui sont lues et expliquées ; les thèmes suivants devraient être abordés : le CPAS, la procédure d'asile, la mutuelle, la santé, le logement, la banque, les transports, les tâches ménagères, l'aide à la jeunesse, la commune, les services sociaux, ...
- Lorsque le jeune est prêt (aptitude qui sera évaluée par l'ensemble de l'équipe éducative, le tuteur et le jeune lui-même), il est mis en relation avec des services sociaux extérieurs au centre qui vont accompagner le jeune dans ses démarches en vue de son installation future en-dehors du centre, ceux-ci prenant ainsi le relais du travail déjà réalisé par le centre d'accueil. En effet, au moment de son déménagement, le jeune doit faire diverses démarches (CPAS, commune, Office des étrangers et CGRA, mutuelle,...). C'est un moment au cours duquel

le jeune est vulnérable et a besoin d'un soutien important. C'est pourquoi, il est important que le jeune soit accompagné par un service social extérieur au centre lui permettant de trouver le soutien nécessaire afin de réussir son passage à la vie en autonomie.

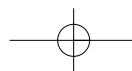
- Quelques semaines après le départ du jeune, le centre d'accueil, le service social extérieur du centre qui accompagne le mineur et le tuteur évaluent avec lui sa situation et ses nouvelles priorités. Certaines démarches peuvent être poursuivies ensemble, d'autres touchent à leur fin. Dans ce cadre, l'accent sera notamment mis sur l'accès aux ressources auxquelles le jeune peut faire appel en cas de nécessité : services sociaux susceptibles de lui venir en aide.





Avec le soutien de la DGCD, du Ministère de la Justice, de la Communauté française, de la Communauté flamande et de la Communauté germanophone de Belgique.

Editeur responsable:
UNICEF Belgique, Christian Wiener, Avenue des Arts 20 à 1000 Bruxelles.



« What Do You Think ? »-Projet

UNICEF Belgique
Avenue des Arts 20
1000 Bruxelles
Tél. 02/230.59.70
Fax 02/230.34.62
www.whatdoyouthink.be
email: info@whatdoyouthink.be